

Rouen, le 19 janvier 2016

## Haute-Normandie

### COMPTE-RENDU DES QUESTIONS DP DU 19 JANVIER 2016

- Concernant l'accueil rénové, la qualité audio des vidéophones est médiocre, les agents entendent et du coup comprennent mal les demandeurs d'emploi. Les élues DP SNU vous demandent quelle action corrective est prévue?

**Réponse de la direction :** *C'est en cours de résolution avec le fournisseur.*

- **Intervention SNU :** Il est quand même remarquable que nous soyons dotés d'un matériel jugé par l'ensemble des agences comme étant médiocre, alors que ce projet est censé avoir été testé dans d'autres régions au préalable. Mais peut-être est-ce pour cela que malgré les demandes répétées du SNU, nous n'avons pas pu avoir les bilans des expérimentations ?

- Concernant l'accueil rénové, les élues DP SNU demandent comment nous pouvons garantir la confidentialité nécessaire aux demandeurs d'emploi lorsque nous les questionnons par l'interphone (le son est fort), et qu'il y a d'autres personnes dans le sas?

**Réponse de la direction :** *L'interphone n'est pas prévu pour réaliser un entretien.*

- **Intervention du SNU :** Pour évaluer le degré d'urgence de la demande, et éventuellement demander son aval au Manac, il faut bien aller au-delà dans le questionnement que « avez-vous rendez-vous ? »...La direction ne semble (ou ne souhaite) pas se rendre compte des conditions de travail dégradées pour les agents, et des conditions d'accueil des demandeurs d'emploi !

- Les élues DP SNU vous demandent quelle est la consigne pour la complétude du questionnaire Activ'projet? Celui-ci doit-il bien se faire en entretien, avec l'appui du conseiller?

**Réponse de la direction :** *La complétude du dossier peut se faire avec l'appui du conseiller mais également en toute autonomie du DE.*

- L'accord classification étant réputé non-écrit, les élues DP SNU vous demandent quelle est la pertinence de poursuivre les entretiens de rattachement, d'autant plus que le CHSCT haut-normand n'a pas été consulté sur le référentiel métier?

**Réponse de la direction : Les ELD ont été avertis le 12/01/2016.**

- Est-ce normal, pour des demandes de RV ou report de RV, qu'au 3949, soient autorisés le positionnement de ces RV sur des plages non contraintes, à savoir 8h30 et 13h30 ?

**Réponse de la direction : Non, la procédure est mise en ligne, un rappel sera fait auprès des agents planifiés au 3949.**

Prochaine réunion des DP : le 23 février 2016

Si vous avez des questions, merci de nous les adresser avant le 17 février 2016

Vos déléguées du personnel : **Dorothée LECLERC** ([dorothee.leclerc@pole-emploi.fr](mailto:dorothee.leclerc@pole-emploi.fr))  
**Myriam ZIATI** ([myriam.ziati@pole-emploi.fr](mailto:myriam.ziati@pole-emploi.fr))

**Le SNU Pôle Emploi FSU Haute-Normandie**

90 avenue de Caen 76100 ROUEN

Contacts :

[Syndicat.SNU-HNormandie@pole-emploi.fr](mailto:Syndicat.SNU-HNormandie@pole-emploi.fr)

**Le Service Public? Une idée d'avenir!**

